



PROJET

Conseil "Emploi, politique sociale, santé et consommateurs" **Questions relatives à l'emploi, la politique sociale et la santé**

Lundi 7 décembre à Bruxelles

*Le Conseil EPSCO entamera ses travaux à **9 h 30** par les questions relatives à l'emploi et à la politique sociale et les poursuivra vers **16 h 30** avec les points sur la santé. La plus grande partie des travaux sera publique et pourra être suivie par transmission vidéo à l'adresse <http://video.consilium.europa.eu/>.*

Session "Emploi et politique sociale"

*Une réunion informelle des ministres sur l'égalité des chances aura lieu avant la session officielle. Son thème est: **L'équilibre entre vie professionnelle et vie privée pour les parents et les individus ayant des personnes à leur charge : mesures pour relever les défis.***

La session du Conseil, qui débutera à 9 h 30, sera présidée à tour de rôle par M. Nicolas Schmit, ministre luxembourgeois du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire, par Mme Mutsch, ministre de la Santé et de l'Égalité des chances, Mme Cahen, ministre de la Famille et de l'Intégration, et M. Schneider, ministre de la Sécurité sociale.

*Le Conseil essayera d'arrêter une orientation générale sur la directive concernant la **représentation des femmes dans les conseils d'administration.***

*Il devrait arriver à un accord politique sur la recommandation relative à **l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail.***

*Le **Conseil** fera le point sur l'état d'avancement des travaux sur la directive pour **l'égalité de traitement.***

*Le Conseil procédera à un échange de vues sur **l'engagement stratégique pour l'égalité des sexes (2016-2019)**, et sur le **semestre européen.***

Il sera invité à adopter des conclusions sur :

- l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision*
- la promotion de l'économie sociale en tant que moteur essentiel du développement économique et social en Europe*
- la gouvernance sociale pour une Europe inclusive.*

*Au cours du déjeuner, les ministres discuteront du thème suivant: **"L'amélioration des performances dans le domaine social et celui de l'emploi dans le cadre de gouvernance existant".***

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Session Santé

Le Conseil adoptera des conclusions sur les sujets suivants:

- *Une stratégie de l'UE visant à réduire les méfaits de l'alcool*
- *La médecine personnalisée pour les patients*
- *La démence*
- *Les enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola en ce qui concerne la santé publique*

Sous "Divers", la présidence informera le Conseil de l'état d'avancement des discussions avec le Parlement européen sur deux projets de règlement concernant les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.

*Des **conférences de presse** auront lieu vers +/- 12.00 sur les points de l'emploi et de la politique sociale de la session matinale, ainsi que sur les points santé, et vers +/- 13.10 sur les autres points.*

Les conférences de presse et manifestations publiques peuvent être suivies par transmission vidéo à l'adresse suivante: <http://video.consilium.europa.eu>

La transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" (MPEG 4), et la galerie de photos seront accessibles à l'adresse suivante: www.eucouncil.tv.

* * *

LES FEMMES DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Le Conseil essayera d'arrêter une orientation générale sur la directive relative à la représentation des femmes dans les conseils d'administration.

Les travaux menés au sein du groupe "Questions sociales" ont confirmé qu'il existe un large consensus entre les États membres en faveur de l'adoption de mesures visant à améliorer l'équilibre hommes-femmes dans ce domaine; malgré tout la majorité requise n'est pas acquise étant donné que les délégations qui s'y opposent toujours soulignent notamment que la proposition ne respecte pas le principe de subsidiarité.

Entretemps, certaines autres délégations, par ailleurs favorables à la directive proposée, sont d'avis que les États membres partent à cet égard de situations très diverses et que certains auront besoin de plus de temps que d'autres pour atteindre les objectifs quantitatifs prévus.

Les travaux sous présidence luxembourgeoise

La présidence a reformulé le texte en le rendant plus souple. Les mesures nationales sont maintenant pleinement reconnus dans la directive, et les délais sont étendus.

La **clause de flexibilité (article 4 ter)** est conçue dans un esprit de subsidiarité. Elle permet aux États membres de chercher à réaliser les objectifs de la directive par les moyens qu'ils jugent indiqués et de suspendre les exigences procédurales de celle-ci, pour autant qu'ils aient déjà pris des mesures aussi efficaces ou réalisé des progrès leur permettant de se rapprocher des objectifs quantitatifs fixés dans la directive.

Le **calendrier de mise en œuvre** et **clause de limitation dans le temps** (articles 4 ter, 9 et 10): la suspension de l'application de l'article 4 bis, prévue à l'article 4 ter, est possible au-delà du *31 décembre 2022* (au lieu du 31 décembre 2020), pour autant que certaines conditions soient remplies.

Si les conditions ne sont pas remplies, les États membres seraient tenus de veiller à l'application des exigences procédurales figurant à l'article 4 bis à compter du *30 septembre 2023* (au lieu du 30 septembre 2021).

La directive proposée, qui vise à s'attaquer au grave problème de la sous-représentation des femmes au plus haut niveau des instances de décision économique, fixerait un objectif quantitatif de 40 % de membres du sexe sous-représenté au sein des conseils des sociétés cotées en bourse d'ici 2020 (2018 dans le cas des entreprises publiques). Les sociétés seraient contraintes d'œuvrer à cet objectif, entre autres, en introduisant des règles procédurales pour la sélection et la nomination des administrateurs non exécutifs.

Les sociétés qui n'auraient pas atteint l'objectif de 40 % seraient tenues de continuer à appliquer les règles procédurales ainsi que d'expliquer les mesures qu'elles auraient prises et celles qui seraient envisagées pour parvenir à cet objectif. Pour les États membres qui choisiraient d'appliquer l'objectif à la fois pour les administrateurs exécutifs et pour les administrateurs non exécutifs, l'objectif serait inférieur (33 %).

[Rapport de la présidence](#)

[Proposition de la Commission](#)

L'INTÉGRATION DES CHÔMEURS DE LONGUE DURÉE SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Le Conseil devrait arriver à un accord politique sur la recommandation relative à l'intégration des chômeurs de longue durée sur le marché du travail ([14361/15](#)).

Lors de l'examen du texte par le groupe compétent du Conseil, les états membres étaient tous d'accord que le chômage à longue durée est un problème qui doit être adressé d'urgence, et que la recommandation est un cadre adéquat pour soutenir leurs actions.

Basée sur le modèle de l'initiative pour les jeunes (garantie jeunesse), la proposition de recommandation vise à cibler un groupe particulièrement touché par la crise économique: les demandeurs d'emploi de longue durée âgé de plus de 30 ans ou compris entre [25-30 ans] lorsqu'ils ne bénéficient pas de la garantie jeunesse

La proposition de recommandation a été adoptée par la Commission le 17 septembre ([12081/15](#)), et présentée le 5 octobre au Conseil EPSCO.

ÉGALITÉ DE TRAITEMENT

Le Conseil fera le point sur l'état d'avancement des travaux sur la directive pour l'égalité de traitement ([13877/1/15 REV 1](#)).

La directive a pour objet d'étendre la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle à des domaines autres que l'emploi. Complétant la législation communautaire qui existe déjà en la matière, la directive interdirait la discrimination fondée sur les motifs susvisés dans les domaines suivants: la protection sociale, y compris la sécurité sociale et les soins de santé, l'éducation, ainsi que l'accès aux biens et services, y compris le logement.

Une très grande majorité de délégations ont accueilli favorablement la proposition dans son principe, un grand nombre d'entre elles approuvant le fait qu'elle vise à compléter le cadre juridique existant en prenant en considération l'ensemble des quatre motifs de discrimination dans le cadre d'une approche horizontale.

Tout en soulignant l'importance de la lutte contre la discrimination, certaines délégations se sont interrogées, par le passé, sur la nécessité de cette proposition de la Commission, qui, selon elles, empiète sur les compétences nationales à certains égards et va à l'encontre des principes de subsidiarité et de proportionnalité.

D'autres délégations continuent à s'opposer à ce que la protection sociale et l'éducation relèvent du champ d'application. Certaines autres délégations ont également demandé des précisions et exprimé leurs préoccupations concernant, notamment, l'insécurité juridique, la répartition des compétences et les conséquences pratiques, financières et juridiques de la proposition.

Travaux sous la présidence luxembourgeoise

Le groupe "Questions sociales" a poursuivi l'examen du texte, en mettant l'accent sur les dispositions concernant l'accès des personnes handicapées aux biens et services et à la compatibilité entre ces dispositions et la convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH).

Les propositions de libellés de la présidence ont en règle générale reçu le soutien de la Commission et ont été d'une façon générale bien accueillies par les délégations, qui ont estimé qu'il s'agissait d'un pas dans la bonne direction.

L'ENGAGEMENT STRATÉGIQUE POUR L'ÉGALITÉ DES SEXES (2016-2019)

Le Conseil procédera à un échange de vues sur l'avenir de la stratégie sur l'égalité femmes/hommes, en se basant sur une note de la présidence [14251/1/15 REV 1](#).

La stratégie sur l'égalité des sexes 2010-2015 expire à la fin de cette année. L'été passé, 22 États membres ont écrit à la Commission, l'invitant à adopter une nouvelle stratégie autonome de l'UE pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2016-2020. L'engagement stratégique pour l'égalité de genre (2016-2019) sera publié par la Commission début décembre.

La Commission en date du 21 septembre 2010 a mis en avant cinq domaines prioritaires, à savoir: l'indépendance économique égale; l'égalité de rémunération pour un même travail ou un travail de même valeur; l'égalité dans la prise de décision; la dignité, l'intégrité et la fin des violences fondées sur le sexe et l'égalité entre les femmes et les hommes dans les politiques extérieures.

Un sixième domaine a concerné des questions transversales relatives aux rôles attribués aux sexes, à la législation, à la gouvernance et aux outils pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

SEMESTRE EUROPÉEN 2016

Le Conseil procédera à un échange de vues sur le semestre européen sur la base d'une note de la présidence ([14221/15](#)).

Dans ce contexte, le Conseil EPSCO procédera aussi à l'approbation des aspects emploi et sociaux du projet de recommandation pour la zone euro. L'adoption de cette recommandation aura lieu l'année prochaine, après l'approbation des aspects économiques par la filière ECOFIN et l'endossement du Conseil européen.

L'ouverture du semestre européen 2016 a débuté avec le paquet des documents présenté par la Commission le 26 novembre. Ce paquet contient la rapport annuel de croissance, le projet de rapport conjoint sur l'emploi et le rapport sur le mécanisme d'alerte; ce paquet contient comme nouveauté aussi le projet de recommandation de la zone euro, jusqu'à présent adopté au même temps que les recommandations spécifiques par pays.

Le **rapport annuel de croissance 2016** maintient et actualise les priorités en tenant compte des progrès accomplis et des nouveaux défis. Les priorités de cette année sont donc de relancer l'investissement, poursuivre les réformes structurelles pour moderniser les économies et mener des politiques budgétaires responsables. Un fort accent sur les performances sociales et d'emploi, ainsi que l'importance de l'investissement social sont mis en exergue de le paquet de cette année.

Le **rapport conjoint sur l'emploi** analyse la situation sociale et de l'emploi dans l'UE et les politiques mises en œuvre pour y faire face. Il constate que la situation sociale et d'emploi s'améliore peu à peu mais que les divergences entre les états membres persistent.

Le **rapport sur le mécanisme d'alerte** marque le début de la procédure concernant les déséquilibres macroéconomiques. Étant donné que les déséquilibres peuvent faire obstacle à la performance des économies nationales, de la zone euro ou de l'Union européenne dans son ensemble, ce rapport vise à recenser les États membres qui doivent faire l'objet d'un examen approfondi pour déterminer s'ils sont touchés ou pas par des déséquilibres.

ÉGALITÉ ENTRE FEMMES ET HOMMES DANS LA PRISE DE DÉCISION

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans le domaine de la prise de décision ([14325/15](#)).

Ces conclusions s'inscrivent dans la mise en œuvre du programme de Pékin qui vise à renforcer le pouvoir d'action des femmes.

Elles se basent sur un rapport préparé par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans le domaine de la prise de décision.

Dans le but de surveiller la mise en œuvre des 12 domaines d'action critiques identifiés dans le programme d'action de Pékin, les présidences successives ont travaillé sur la collecte et l'analyse des données et l'élaboration d'indicateurs sur des domaines critiques spécifiques.

La présidence luxembourgeoise a mis l'accent sur la question de la prise de décision politique, économique et sociale, ainsi que la prise de décision dans les institutions de recherche et les universités, les médias et les organisations sportives.

ÉCONOMIE SOCIALE

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la promotion de l'économie sociale en tant que moteur essentiel du développement économique et social en Europe ([13766/15](#)).

L'économie sociale constitue un pilier important à l'échelle de l'Europe, et plus particulièrement en termes d'emploi et de cohésion sociale. C'est un secteur qui a mieux résisté à la crise économique que d'autres.

L'économie sociale englobe une grande et riche variété de formes organisationnelles. Celles-ci sont modelées par des contextes différenciés selon les pays et les systèmes de protection sociale, mais présentant des valeurs, des caractéristiques et des objectifs communs.

L'économie sociale combine activités économiques durables et effets sociaux positifs, tout en adaptant les biens et les services aux besoins. Elle contribue à la réalisation de plusieurs grands objectifs de l'UE, tels que la croissance intelligente, durable et inclusive, des emplois de qualité, la cohésion sociale, l'innovation sociale, le développement local et régional et la protection de l'environnement.

GOVERNANCE SOCIALE

Le Conseil devrait adopter des conclusions sur la gouvernance sociale pour une Europe inclusive ([14129/15](#)).

La Présidence attache beaucoup d'importance à la question de la prise en compte des aspects sociaux dans la gouvernance économique. Ces conclusions sont donc en ligne avec la priorité de la Présidence Luxembourgeoise de renforcer la dimension sociale de l'UE.

Le point de départ fût le rapport des cinq Présidents, qui vise en premier lieu la consolidation de l'Union économique et monétaire. Les réflexions à l'occasion de la réunion informelle EPSCO en juillet à Luxembourg ont contribué davantage au processus de l'élaboration de ces conclusions du Conseil.

Ces conclusions s'inscrivent également dans la perspective de l'Europe du "triple A social", tel que déclarée par le Président de la Commission européenne.

DIVERS

- a) Propositions législatives: La présidence informera le Conseil des propositions législatives (en cours d'examen) suivantes: règlement relatif à un réseau européen des services de l'emploi, à l'accès des travailleurs aux services de mobilité et à la poursuite de l'intégration des marchés du travail (EURES); décision établissant une plateforme européenne dans l'objectif de renforcer la coopération visant à prévenir et à décourager le travail non déclaré; La Commission informera le Conseil de l'acte européen sur l'accessibilité.
- b) La Commission informera le Conseil du pacte pour l'emploi des jeunes lancé à l'occasion du sommet "Entreprise 2020" qui a eu lieu à Bruxelles le 16 et 17 novembre 2015.
- c) La Commission informera le Conseil de la liste des mesures visant à faire progresser l'égalité de traitement des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres.
- d) La présidence informera le Conseil des conférences / initiatives organisées lors de son mandat.
- e) La délégation néerlandaise informera le Conseil de son programme de travail de la prochaine présidence.

Santé

Stratégie de l'UE visant à réduire les méfaits de l'alcool

Le Conseil adoptera des conclusions sur "Une stratégie de l'UE visant à réduire les méfaits de l'alcool". Dans son [projet de conclusions](#), le Conseil invite la Commission à adopter d'ici la fin 2016 une stratégie globale de l'UE spécialement consacrée à la réduction des méfaits de l'alcool. Cette stratégie devrait s'attaquer aux conséquences sanitaires et socioéconomiques de la consommation nocive d'alcool et privilégier les initiatives ayant une dimension transfrontière. Le projet de conclusions invite également les États membres et la Commission à mettre l'accent sur la prévention des comportements à risque liés à la consommation d'alcool chez les jeunes et à envisager la possibilité d'imposer un étiquetage des ingrédients et une déclaration nutritionnelle, en particulier de la valeur énergétique, des boissons alcoolisées. Ces considérations devraient s'appuyer sur un rapport de la Commission qui doit encore être adopté.

Dans son projet de conclusions, le Conseil note avec inquiétude que, selon l'OMS, l'usage nocif d'alcool est l'un des principaux facteurs de risque pour les maladies et le handicap et que l'Union européenne est la région où la consommation d'alcool est la plus élevée dans le monde. Le projet de conclusions fait également référence à l'OCDE selon laquelle la consommation régulière et excessive d'alcool s'accroît dans certains États membres, en particulier chez les jeunes et chez les femmes.

La médecine personnalisée pour les patients

Le Conseil adoptera des conclusions sur la médecine personnalisée. Le [projet de conclusions](#) invite les États membres à favoriser l'accès à une médecine personnalisée cliniquement efficace et financièrement tenable en développant des politiques centrées sur le patient. Il est demandé aux États membres et à la Commission de prendre des mesures visant à faciliter l'intégration de la médecine personnalisée dans la pratique clinique. Cela pourrait passer par un perfectionnement professionnel permanent, par la collecte et le partage de données, l'ajustement de l'évaluation des technologies de la santé aux spécificités de la médecine personnalisée ou l'autorisation précoce de médicaments innovants.

Il est largement reconnu que la médecine personnalisée est un modèle médical qui s'appuie sur la caractérisation des phénotypes et des génotypes des personnes pour proposer la bonne stratégie thérapeutique à la bonne personne au bon moment et/ou pour établir l'existence d'une prédisposition à une maladie et/ou pour assurer une prévention ciblée et en temps opportun.

Le projet de conclusions s'appuie sur les résultats d'une conférence de haut niveau sur le thème "Faire de l'accès à la médecine personnalisée une réalité pour les patients", organisée le 8 juillet 2015 par la présidence luxembourgeoise. La conférence a examiné les obstacles à l'intégration de la médecine personnalisée dans les systèmes de santé de l'UE, recensé les meilleures pratiques et leur valeur ajoutée, et esquissé les avantages potentiels de la médecine personnalisée pour la santé publique.

Personnes atteintes de démence: améliorer les politiques et pratiques en matière de soins

Le Conseil adoptera des conclusions intitulées "Le soutien des personnes atteintes de démence: améliorer les politiques et pratiques en matière de soins". Dans le [projet de conclusions](#), le Conseil invite les États membres à considérer la démence comme une priorité et à fournir les traitements et l'aide adaptés aux personnes atteintes de démence, à leurs familles et aux aidants, tout en veillant à la viabilité financière des systèmes de santé. Les conclusions mettent en avant le rôle que jouent la prévention, le dépistage précoce et le soutien post diagnostic en contribuant à réduire le fardeau de la démence dans une société vieillissante. Les États membres et la Commission sont invités à faciliter le partage des bonnes pratiques et à faire avancer les discussions menées au niveau de l'UE sur plusieurs questions, notamment en ce qui concerne les manières de garantir que la prévention, le diagnostic, le traitement et les soins fassent l'objet d'une coordination dans les pays, la mise en commun des connaissances existantes sur les initiatives en cours, la promotion des droits des personnes atteintes de démence et des mesures visant à leur donner les moyens de se prendre en charge afin de garantir un vieillissement en bonne santé et dans la dignité, la promotion de communautés adaptées aux besoins des personnes atteintes de démence et l'utilisation des possibilités offertes par les services de santé en ligne.

Dans son projet de conclusions, le Conseil constate également avec préoccupation que 47,5 millions de personnes dans le monde sont actuellement atteintes de démence, parmi lesquelles, selon les estimations, 6,4 millions vivent dans l'Union européenne.

Enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola

Le Conseil adoptera des conclusions sur les enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la santé publique - Sécurité sanitaire dans l'Union européenne. Le [projet de conclusions](#) met l'accent sur la planification de la préparation et de la réaction des États membres de l'UE à des menaces transfrontières graves sur la santé et sur leur coopération visant à renforcer la sécurité sanitaire dans l'Union européenne en cas d'éventuelles épidémies futures. Le Conseil constate que, bien que les plans de préparation et d'intervention et leur mise en œuvre demeurent en premier lieu une compétence des États membres, il est nécessaire de coopérer afin de maintenir les capacités entre les crises et de coordonner les mesures nationales au niveau de l'UE, en cohérence avec la décision 1082/2013/UE relative aux menaces transfrontières graves sur la santé.

À cette fin, les États membres et la Commission sont invités à faire avancer les discussions sur plusieurs points, notamment au sein du comité de sécurité sanitaire. Ces points portent en particulier sur l'amélioration de la coopération transsectorielle, le renforcement de l'évaluation et de la gestion des menaces transfrontières graves sur la santé, la protection et la formation des professionnels de la santé, la définition des capacités d'évacuation médicale de l'UE, la disponibilité d'une assistance médicale et en matière de santé publique dans le cadre de la capacité d'intervention d'urgence européenne, le renforcement de la planification de la préparation et de la réaction de l'UE dans le cadre de la sécurité sanitaire mondiale et l'amélioration de la communication relative aux risques et aux crises.

Dans le projet de conclusions, le Conseil se félicite en outre que l'UE et ses États membres aient investi 2 milliards d'euros pour faire face à la crise de l'Ebola.

Le projet de conclusions s'appuie sur les résultats de la conférence intitulée "Enseignements tirés de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest en ce qui concerne la santé publique", organisée conjointement par la Commission et la présidence luxembourgeoise du 12 au 14 octobre 2015 à Luxembourg.

Divers

- ***Dispositifs médicaux et dispositifs médicaux de diagnostic in vitro***
La présidence informera les ministres de l'état d'avancement des discussions avec le Parlement européen sur deux projets de règlement concernant les dispositifs médicaux et les dispositifs médicaux de diagnostic in vitro.
 - ***Acides gras trans***
La Commission présentera son [rapport sur les acides gras trans](#).
 - ***Conférences***
La présidence informera le Conseil des résultats des conférences qui ont eu lieu au cours de son mandat.
 - ***Programme de travail de la prochaine présidence***
Les Pays-Bas étant le prochain État membre à exercer la présidence du Conseil de l'UE, la délégation néerlandaise donnera aux ministres des informations sur son programme de travail en ce qui concerne la santé et les consommateurs.
-